

## 4<sup>e</sup> année d'internat de médecine générale & pédiatrie

### Communiqué de presse

---

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Les conférences nationales des présidents de CME des CHU et des CH partagent l'analyse de la conférence nationale des doyens des facultés de médecine sur les préconisations du rapport de juin 2023 de la mission « 4<sup>e</sup> année du DES de médecine générale ». Elles insistent sur les conséquences délétères de la diminution de six à trois mois la durée de formation en stage en pédiatrie, de la rémunération à l'acte des docteurs juniors et de l'orientation préférentielle vers le secteur libéral. Ces orientations sont triplement dangereuses : pour la santé des enfants, pour la formation des jeunes médecins et pour l'hôpital public.

La pédiatrie française est aujourd'hui largement sinistrée et les alertes se multiplient sur la dégradation de la santé des enfants, l'augmentation du taux de mortalité infantile de la France et l'augmentation inquiétante des troubles de la santé mentale des jeunes. Les pouvoirs publics semblaient en avoir pris conscience lorsque le ministre de la Santé a lancé en décembre 2022 les « Assises de la pédiatrie ». Mais, annoncées pour le printemps 2023, elles n'ont cessé depuis d'être repoussées *sine die*. Les professionnels de la santé de l'enfant se sont pourtant mobilisés pour préparer la feuille de route pluriannuelle pour la santé de l'enfant demandée par le ministre.

Les généralistes effectuent aujourd'hui plus de 85 % des consultations de ville des enfants de moins de 16 ans. Il est donc indispensable de développer la formation des généralistes à la pédiatrie et d'augmenter le nombre d'internes formés en pédiatrie, ainsi que le nombre de terrains de stage (en CHU, CH et en ambulatoire).

**La diminution du temps de formation de 6 mois à 3 mois des internes de médecine générale consacré à la pédiatrie** va à l'encontre de cet objectif. Il nous paraît important de privilégier l'exercice en équipe (services hospitaliers, centres de santé, PMI...), le développement des pratiques pluriprofessionnelles conçues autour de la coordination du parcours de soins et de la prise en charge globale de la santé de l'enfant.

Les futurs médecins généralistes doivent bénéficier d'une formation solide à la pédiatrie qui ne peut s'acquérir que dans des stages encadrés par des pédiatres diplômés et, une fois installés, ils doivent pouvoir compter sur des pédiatres hospitaliers pour les cas plus complexes ou plus graves. Que feront-ils lorsque, ayant atteint son point de rupture, la pédiatrie hospitalière et hospitalo-universitaire se sera totalement effondrée ?

La **rémunération à l'acte des étudiants en médecine** doit également être condamnée car, comme l'a écrit la conférence des doyens des facultés de médecine, elle constitue « une brèche éthique sans précédent » dans la formation des médecins. Un paiement à l'acte des internes, qui pourrait aller jusqu'à 30 consultations par jour ne peut qu'interroger sur la qualité des soins et de la formation ainsi dispensés.

Introduire une différence de rémunération entre les étudiants en médecine, ce serait aussi fausser les choix professionnels. Ce serait également introduire une rupture d'égalité avec les internes et les maîtres de stage des autres spécialités, qui ne manqueront pas (comme certains l'ont d'ailleurs déjà fait) de revendiquer la même mesure, avec pour résultat rapide une fuite massive des internes de spécialité de l'hôpital public vers le secteur libéral.

Au moment où tous les secteurs de la santé sont en crise majeure, il est plus que jamais nécessaire de construire ensemble le système de santé de demain en évitant toute posture sectorielle. Il est de ce fait indispensable de mesurer préalablement l'impact de la mise en œuvre de toute nouvelle mesure, sur l'équilibre global du système dans sa configuration actuelle. Un déséquilibre brutal d'un des secteurs ne serait que préjudiciable à tous les acteurs, mais aussi à la qualité et la sécurité des soins.

En conséquence, les conférences des présidents de CME des CHU et des CH :

- souhaitent que les options retenues par le rapport « 4<sup>e</sup> année du DES de médecine générale » soient retravaillées et elles souhaitent y être associées ;
- s'opposent fermement à la confusion entre objectifs pédagogiques et intérêts pécuniers que constituerait une rémunération à l'acte des étudiants hospitaliers, de même que la rétrocession aux maîtres de stage ;
- appellent à organiser enfin les « assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant », seule à même de repositionner le problème de la formation des médecins généralistes à la pédiatrie dans une approche pluriprofessionnelle, intégrée, coordonnée, territorialisée et centrée sur les besoins de soins des enfants et sur le développement de la prévention.